



Idées Enseignement de l'**histoire** : à quand le récit? Page B 5

Michel David Rona
ou le rejet du nationalisme
économique Page B 3

Manon Cornellier Ottawa
devra accepter de débattre
du PTP Page B 3

PERSPECTIVES

CAHIER B • LE DEVOIR, LES SAMEDI 6 ET DIMANCHE 7 FÉVRIER 2016



ANNIL MH DE KARUFEL LE DEVOIR

La vente de Rona à des intérêts étrangers est loin de faire l'unanimité, malgré les engagements pris par l'acquéreur.

Lâcher les proies, choisir les prédateurs

Non seulement le premier ministre Philippe Couillard a-t-il donné sa bénédiction à l'achat de Rona par des intérêts américains, mais il a aussi énoncé une nouvelle politique économique qui tranche avec celle de ses prédécesseurs quant à la propriété des fleurons du Québec inc. Pas question de tenter d'empêcher qu'ils tombent aux mains de multinationales étrangères. Il faut plutôt encourager nos entreprises à se muer en prédateurs sur la scène internationale.

ROBERT DUTRISAC
Correspondant parlementaire
à Québec

«**M**ettions autant d'énergie à conquérir le monde. On est capable, nous, les Québécois», a lancé Philippe Couillard, jeudi, en commentant l'acquisition de Rona par le géant américain Lowe's.

«Pour un Rona, il y a un Couche-Tard, il y a un CGI, il y a un Saputo», a-t-il fait valoir.

Dans cette affaire, le Québec doit se soucier de l'image qu'il projette par rapport aux investisseurs américains. «Il faut que le Québec envoie un signal qu'il est dans une économie ouverte», a déclaré le premier ministre en marge du caucus présessionnel de ses députés. Protéger nos sièges sociaux d'une mainmise étrangère est un combat d'arrière-garde, c'est «reculer au siècle précédent». Et on ne sait si Donald Trump l'a inspiré, mais il a ajouté que ce serait ériger «un mur autour du Québec».

La nouvelle ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation, Dominique Anglade, a peut-être poussé le bouchon un peu loin en déclarant que la transaction serait «bénéfique» pour le Québec. Même Philippe Couillard a exprimé sa préoccupation pour les travailleurs et les petits quinquilliers de quartier affiliés à la chaîne.

La transaction est bénéfique, mais ça dépend pour qui. Pour le p.-d.g. Robert Sawyer, certainement, lui qui, trois ans après son arrivée à la tête du quinquillier, empochera près de 20 millions, en plus de son salaire annuel de 6 millions. Selon le directeur général de l'Institut sur la gouvernance (IGOPP), Michel Nadeau, ce dirigeant, engagé pour remédier à la performance médiocre de Rona, s'est évertué à maquiller l'entreprise pour la rendre plus séduisante aux yeux d'un acheteur. Et il y en avait un.

C'est une transaction bénéfique pour les déposants de la Caisse de dépôt et placement du Québec, qui encaisse un profit de 185 millions, ou de 66% depuis 2012. Investissement Québec s'est privé du pactole en vendant l'an dernier le bloc de plus de 9% qu'il détenait. Mais si la société d'État était demeurée actionnaire de Rona,

la pression politique aurait été encore plus forte pour que le gouvernement Couillard bloque la transaction.

Pour ce qui est du sort des fournisseurs, c'est une autre paire de manches. Il y aura sans doute quelques gagnants, qui pourront avoir leurs entrées dans les quincailleries de Lowe's aux États-Unis, mais il y aura inévitablement des perdants.

Le pouvoir

Il ne faut pas se faire d'illusions: le pouvoir décisionnel de Rona prend le chemin de la Caroline, au siège social du géant américain. Il est écrit dans le ciel que bien des emplois au siège social et au centre de distribution de Rona, à Boucherville — on en compte 1100 — seront supprimés. En dépit des engagements verbaux du p.-d.g. de Lowe's, Sylvain Prud'homme, et même si a posteriori Dominique Anglade lui arrachait des promesses écrites, l'acquéreur prendra des décisions d'affaires strictement axées sur une maximisation de ses bénéfices. Il faut bien qu'il rentabilise son acquisition. Pour quoi en serait-il autrement?

Il ne faut pas comprendre autrement les déclarations de Sylvain Prud'homme, qui a dit que l'entreprise conserverait la «vaste majorité» des employés de Rona ainsi que les bannières actuelles. Une autre décision d'affaires: il ne faut pas brusquer la clientèle québécoise avec un changement de marque de commerce.

Et puis les engagements que peuvent prendre les acquéreurs hors Québec — on l'a vu avec Loblaw et Provigo et avec Rio Tinto et Alcan, un exemple encore plus criant — sont éphémères.

En 2014, les entreprises québécoises ont

fait l'acquisition d'entreprises étrangères ou de leurs actifs pour une somme de 30 milliards; la transaction visant Rona ne représente que 10% de ce montant, ont signalé le premier ministre et sa ministre. Il s'agit toutefois d'une année record dopée par la force du dollar canadien: en 2013, les mêmes transactions se sont élevées à 5,3 milliards, et à 14 milliards l'année précédente.

Selon une étude de SECOR-KPMG publié en 2013, les entreprises québécoises ont procédé à des acquisitions d'entreprises hors Québec ou de leurs actifs pour une valeur de 90 milliards entre 2001 et 2013, pour une moyenne annuelle de 7 milliards. Pendant cette période, les étrangers ont acquis des entreprises québécoises pour à peu près le même montant, soit 89,9 milliards.

Il faut rappeler qu'à l'heure actuelle, les sociétés américaines regorgent de liquidités alors que le dollar américain est au sommet. Un chiffre est éloquent: les entreprises américaines ont versé 1,7 billion (1700 milliards) en 2014 pour acheter des entreprises chez eux ou à l'étranger. Cela remet en perspective le record de 30 milliards cité plus haut.

D'autres à venir

Les temps ont changé, soutient Philippe Couillard, qui veut transformer l'économie du Québec pour l'arrimer à «la transformation profonde de l'économie mondiale». Le premier ministre Couillard semble avoir une confiance aveugle à l'égard des forces du capitalisme mondialisé.

La campagne électorale de 2012 est bien loin: Jean Charest promettait de protéger les entreprises québécoises contre les offres publiques d'achat (OPA) hostiles. En 2014, le Groupe de travail sur la protection des entreprises québécoises recommandait diverses mesures, inspirées de lois américaines, pour protéger les sièges sociaux au Québec.

La valeur de l'action de Rona stagne, le canard est boiteux, l'OPA est amicale et la Caisse de dépôt encaisse un bon rendement, autant de raisons pour ne pas bloquer la transaction. Or Philippe Couillard a prévenu que surviendront d'autres acquisitions de sociétés québécoises par des étrangers. Comment réagirait-il si des OPA hostiles visaient des sociétés dont l'activité peut être considérée comme stratégique, comme la Banque Nationale, Industrielle Alliance, CGI ou même SNC-Lavalin? «Nous vivons dans une économie ouverte et libre», insistait-il vendredi.

INTERNET

Le club sélect des milliards d'utilisateurs inscrits

CHRISTOPHE ALIX
ERWAN CARIO
BIG

S'il y a bien un point commun entre les «GAFA» américains (Google, Amazon, Facebook, Apple, auxquels on peut ajouter le M de Microsoft), c'est que tout ce qu'ils font se compte en milliards: revenus, bénéfices, connexions et, évidemment, des milliards sur les comptes en banque de leurs dirigeants. Mais le nec plus ultra, c'est de parvenir au milliard d'utilisateurs inscrits. Des utilisateurs de services pour la plupart gratuits qui y reviennent au moins une fois par mois. Et plus ils le font via des terminaux mobiles, plus les marchés applaudissent: c'est le signe qu'ils sont à la page des usages les plus novateurs de la vie connectée. À l'aune de ce critère, sept «services» ou applications dépassent aujourd'hui la barre fatidique du milliard d'usagers.

C'est Google, devenu mardi à Wall Street l'entreprise la plus valorisée au monde (555 milliards de dollars, contre 534 milliards pour Apple) qui se taille la part du lion. Cinq de ses applications sont concernées: le système d'exploitation Android, archidominant sur les mobiles (1,4 milliard d'appareils actifs), le navigateur Chrome, l'application de cartographie Maps, la plateforme de vidéos YouTube et, depuis un mois, la messagerie Gmail.

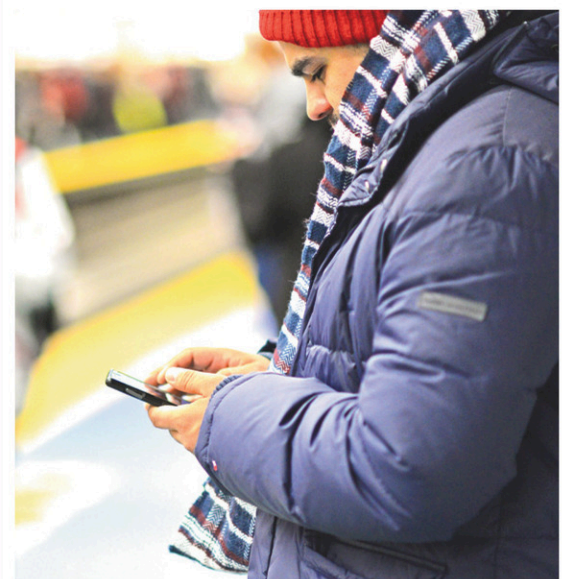
Le groupe Facebook n'est pas en reste avec deux services dans cette catégorie: son réseau social, de loin la plateforme la plus utilisée au monde (1,55 milliard d'inscrits, dont 1,04 milliard vient tous les jours) et, depuis mardi, la messagerie WhatsApp, rachetée pour la bagatelle de 22 milliards de dollars en 2014. Messenger, sa deuxième application de messagerie, n'est plus très loin derrière et revendique plus de 800 millions d'usagers.

Dans ce concert de nombres à dix chiffres, Apple n'est pas en reste: la firme à la pomme a elle aussi annoncé en janvier avoir dépassé la barre du milliard d'appareils (iPhone, iPad, Mac, iPod Touch, Apple TV et Apple Watch) connectés à iCloud et à ses boutiques d'applications AppStore. Même Microsoft s'est mis à communiquer sur ce nombre magique en annonçant que c'était l'objectif pour son nouveau système d'exploitation Windows 10 à l'horizon 2018 (200 millions pour l'instant).

La conquête

Compter ses utilisateurs, c'est bien, mais en conquérir de nouveaux, c'est mieux. Et tous les géants ont un objectif en commun, «the next billion». Ils ne parlent pas de leurs propres utilisateurs, mais bien du prochain milliard d'internautes. Les deux sont intimement liés. Fin 2015, le nombre d'internautes dans le monde était estimé à 3,3 milliards, soit un peu moins de la moitié de la population. La réserve de nouveaux inscrits potentiels est donc limitée,

VOIR PAGE B 2: INTERNET



OLIVIER ZUIDA LE DEVOIR

Fin 2015, le nombre d'internautes dans le monde était estimé à 3,3 milliards.

PERSPECTIVES

Le temps de débattre

MANON CORNELLIER
à Ottawa



Les libéraux ne s'en sont pas cachés en campagne électorale. Ils ont un fort préjugé favorable au libre-échange. Ils ne l'ont pas perdu, y compris à l'endroit du Partenariat transpacifique (PTP). Mais ils ont aussi fait une promesse solennelle aux électeurs, celle de les consulter, d'en débattre au Parlement où l'entente devra être ratifiée.

La ministre du Commerce international, Chrystia Freeland, était pourtant en Nouvelle-Zélande cette semaine pour signer ledit accord, au grand dam du NPD. Indignés, les néodémocrates ont talonné le gouvernement aux Communes, l'accusant d'avoir procédé sans consultations et sans rendre publique une seule étude d'impact économique.

Le NPD est contre le PTP. Il l'a dénoncé en campagne et a exprimé des inquiétudes légitimes à son égard, mais il se trompe en faisant une montagne de la signature apposée par M^{me} Freeland. Signature et ratification ne sont pas la même chose.

Au Canada comme dans de nombreux pays, une signature n'équivaut qu'à un accord de principe. Pour entrer en vigueur, traités, conventions internationales et accords commerciaux doivent être ratifiés par le Parlement. Cela se fait en adoptant des projets de loi de mise en œuvre qui traversent toutes les étapes du processus parlementaire, de l'étude en comité aux débats en Chambre et au Sénat. En fait, si le gouvernement n'avait pas signé l'accord, ça en aurait été fait du PTP au Canada, sans la tenue d'un seul vote.

C'est le message qu'a voulu transmettre la ministre Freeland dans une lettre ouverte aux Canadiens publiée à la fin janvier sur le site Web de son ministère. Le délai prévu pour la ratification du PTP est de deux ans, deux années qui pourront servir à ces études et consultations qui ont fait cruellement défaut durant les cinq années qu'ont duré les négociations. À partir de maintenant, partisans et opposants du PTP pourront tenter de séduire la forte proportion de la population qui n'a pas d'opinion arrêtée sur le sujet.

La chef du Parti vert, Elizabeth May, et plusieurs autres détracteurs du PTP l'ont d'ailleurs compris. Ils n'ont pas dénoncé la signature, qu'ils jugeaient inévitable, mais applaudi l'occasion de finalement débattre de l'entente.

Il ne faut toutefois pas s'illusionner. Le PTP ne pourra pas être renégocié, comme l'a rappelé la ministre Freeland. L'accord de plus de 2000 pages (près de 6000 avec les annexes) lie 12 pays (Australie, Brunei, Canada, Chili, États-Unis, Japon, Malaisie, Mexique, Nouvelle-Zélande, Pérou, Singapour, Vietnam) qui représentent 40% de l'économie de la planète. Un tel texte est un édifice de compromis complexes à l'équilibre fragile. Le gouvernement pourrait tout au plus tenter de conclure des ententes parallèles sur des points particuliers.

Cela ne devrait pas pour autant décourager la tenue d'un vrai débat, car la majorité des Canadiens savent peu de choses du PTP. Selon un sondage Angus Reid effectué en ligne à la fin janvier, près de 32% des Canadiens appuient le PTP, 20% s'y opposent, mais environ 49% n'ont pas d'opinion.

Pour les partisans du PTP, la plupart des secteurs industriels y gagneront un accès à de lucratifs marchés étrangers. Les opposants, eux, rappellent qu'il s'agit d'un accord commercial de nouvelle génération qui va bien au-delà des échanges de biens et services puisqu'il y est question de contrats publics, d'harmonisation des normes et ainsi de suite.

Ils dénoncent les dispositions touchant la propriété intellectuelle qui pourraient, selon eux, entraîner une hausse du prix des médicaments et nuire aux innovateurs canadiens. On relève des risques pour les secteurs agricoles régis par la gestion de l'offre (lait, œufs, poulets) et pour celui de la fabrication de pièces automobiles.

Comme l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), le PTP permettra aux investisseurs de poursuivre les États qui adoptent certaines politiques publiques ayant un impact sur leur rentabilité. Selon les altermondialistes et les verts, cela porte directement atteinte à la souveraineté des États.

Aucun pays n'a de droit de veto sur le PTP et dans la plupart d'entre eux, il a de l'opposition. Il est certain qu'un refus américain ou japonais signifierait la fin ou presque de cette entente. Aux États-Unis, les deux aspirants candidats démocrates à la présidence, Hillary Clinton et Bernie Sanders, sont contre. Les républicains, plutôt pour, ne sont pas chauds à l'idée de ratifier ce texte avant la fin du mandat du président Barack Obama. Au Japon, le ministre responsable du dossier a démissionné, ce qui pourrait compliquer la donne.

Au Canada, le gouvernement nie que les jeux soient faits, mais il n'y aura qu'une façon de le démontrer: faire preuve de transparence et d'ouverture. Cela veut d'abord dire évaluer les coûts et retombées du PTP et en informer la population et le Parlement. Il lui faudra ensuite écouter les différents points de vue pour en tirer les conclusions qui s'imposent. Mais sera-t-il prêt à respecter la volonté des Canadiens, quelle qu'elle soit? Telle est la question.

mcornellier@ledevoir.com



OLIVIER ZUIDA LE DEVOIR

Loto-Québec estime que le marché du jeu a atteint sa maturité.

Quand le jeu amuse moins...

Québec devra peut-être miser sur un autre joueur que Loto-Québec

MARCO FORTIER

Êtes-vous allé au casino récemment? Ou jouer aux machines à sous dans une taverne? Ces temples du jeu d'argent, jadis considérés comme des vaches à lait qui injectaient des centaines de millions de dollars dans les coffres de l'État, se tarissent graduellement depuis une dizaine d'années.

Ça devient un peu ringard d'aller au casino. Quant au bingo, on n'en parle même pas. Ces industries autrefois prospères se démentent pour attirer une clientèle qui se fane. Et pas seulement au Québec: les mecques du jeu, comme Las Vegas et Atlantic City, font face à une rude concurrence d'autres villes qui ouvrent des maisons de jeu plus attrayantes.

Aux dernières nouvelles, il ne restait que huit casinos à Atlantic City. Trois d'entre eux, dont le flamboyant Trump Taj Mahal, sont au bord de la faillite, selon la firme Moody's. La ville du New Jersey a vu disparaître 8000 emplois dans les maisons de jeu. Les revenus ont encore baissé de 8% dans la dernière année. À Las Vegas, les revenus du géant Sands ont fondu de 16% au cours du dernier trimestre de 2015.

L'industrie du jeu elle-même doit sans cesse démontrer sa pertinence. Bref, les gens ont mieux à faire que d'aller passer une soirée à se faire casser les oreilles assis devant une machine à sous. On est en 2016, quand même. Ce ne sont pas les loisirs qui manquent.

«Loto-Québec parle d'un marché qui a atteint sa maturité. Les résultats de la société d'État, depuis le milieu des années 2000, démontrent une chute des revenus tirés du jeu étagés au Québec», explique Jean-François Biron, coordonnateur du comité régional de prévention sur les jeux d'argent et les dépendances à la Direction de santé publique (DSP) de Montréal.

Une affaire de «vieux»

La vache à lait risque de se tarir encore plus dans les prochaines années, parce que les jeunes se désintéressent des jeux de hasard. En 2004, près d'un élève du secondaire sur deux (47% à Montréal et 44,6% dans le reste du Québec) jouait à des jeux de hasard et d'argent. Neuf ans plus tard, en 2013, la proportion des jeunes joueurs avait chuté brutalement à 25%, selon des chiffres de l'Institut de la statistique du Québec analysés par Jean-François Biron.

«C'est une baisse très importante. À l'avenir, ça va être difficile de faire jouer ces jeunes à des jeux d'argent», estime l'expert de la DSP.

Le jeu serait donc une affaire de «vieux». Et même les «vieux» ont tendance à trouver autre chose que les jeux d'argent pour passer le temps. Les profits de Loto-Québec — qui vont directement dans les coffres de l'État, pour payer les écoles, les hôpitaux, les routes et les autres programmes sociaux — ont ainsi diminué de 220 millions de dollars depuis 2011. Le dividende est passé de 1,335 milliard à 1,116 milliard de dollars en cinq ans.

Les résultats de l'année 2015 sont en hausse, à cause de l'engouement provoqué par d'impor-

« Il est possible qu'on assiste à un changement de norme sociale par rapport au jeu »

Jean-François Biron

tants gros lots à la loterie, mais la tendance à long terme est défavorable.

On parle quand même de plus d'un milliard de dollars par an dans le fonds consolidé du gouvernement. C'est beaucoup d'argent. Le réflexe du ministre des Finances (péquistes ou libéraux), depuis toujours, est de mettre de la pression sur Loto-Québec pour continuer de remplir les coffres de l'État. Malgré la décroissance de l'industrie du jeu. Et même si les profits de Loto-Québec viennent des poches des joueurs.

On touche ici au nœud gordien de Loto-Québec, une société d'État qui doit, par définition, veiller au bien commun. C'est beau, verser un milliard de dollars par année au gouvernement. Ça peut devenir moins joli de puiser cet argent dans les poches de Québécois qui flambent leur salaire dans des machines à sous.

Limitier la gourmandise

Le temps est peut-être venu de limiter l'appétit de l'État envers Loto-Québec, estime Jean-François Biron, de la DSP. C'est une sorte de *reality check*: les jeux d'argent rapportent moins et deviennent moins acceptés socialement.

« Il est possible qu'on assiste à un changement de norme sociale par rapport au jeu, dit-il. On voit davantage de critiques, davantage

de débats sociaux, davantage de campagnes de sensibilisation par rapport au jeu. On a gagné du terrain du point de vue de la santé publique. La prochaine étape, c'est peut-être que les élus prennent conscience que le marché est saturé et qu'on change de paradigme. »

« La pression du gouvernement sur Loto-Québec pour produire toujours plus de revenus soulève des questions », renchérit Jean Leblond, docteur en psychologie et auteur du site *jeuonline.ca*.

Lui et d'autres observateurs de l'industrie du jeu notent les efforts de Loto-Québec pour freiner la décroissance des résultats. La société d'État a investi plus de 300 millions pour rénover le Casino de Montréal. Dans une étude toute fraîche dont *Le Devoir* a parlé cette semaine, la chercheuse Elisabeth Papineau, de l'Institut national de santé publique du Québec, remarque aussi que le site de jeu en ligne de Loto-Québec, Espace Jeux, fait la promotion de plus en plus visible des casinos.

Les qualifications pour la Série royale de Poker se font sur Espace Jeux. Le site en ligne fait aussi gagner la participation à un tournoi de machines à sous au casino. *Le Devoir* a aussi constaté que les acheteurs en ligne de la loterie Célébration obtenaient une « deuxième chance » en allant déposer un coupon de participation dans un des deux salons de jeu ou dans un casino.

La société d'État a aussi décidé en 2013 de vendre de l'alcool dans les aires de jeu au casino, contre l'avis de la Santé publique. L'alcool est aussi facilement accessible dans les salons de jeu de Trois-Rivières et de Québec, note Jean Leblond. « Les salons de jeu devaient servir à limiter l'offre d'appareils de loterie vidéo, mais dans les faits, ils deviennent des minicasinos où on trouve les mêmes jeux que dans les casinos, mais automatisés. »

Le Devoir



ANNIK MH DE KARUFAL LE DEVOIR

Les jeunes s'adonnent de moins en moins au jeu d'argent.

INTERNET

SUITE DE LA PAGE B 1

surtout quand on sait certains gros marchés compliqués à approcher pour une société américaine (Chine, Russie, etc.).

Il faut donc connecter les pays en voie de développement. Normalement, c'est le boulot des opérateurs, mais les populations concernées ne sont pas toujours très « rentables », alors que des données personnelles, ça peut toujours servir. Depuis plusieurs années, Facebook et Google rivalisent pour apporter gratuitement la bonne parole connectée aux populations les moins riches.

Dans leurs cartons, des projets pharaoniques pour connecter de grands territoires depuis les airs. Pour le réseau social, il s'agit d'un drone, Aquila, fonctionnant à l'énergie solaire et capable de rester trois mois dans les airs pour fournir une connexion dans un rayon de 80 kilomètres. Du côté du géant de Mountain View, on est un peu plus avancé et on mise sur des ballons stratosphériques gonflés à l'hélium. Google a déjà signé un partenariat, en juillet, pour apporter le Net sur tout le territoire du Sri Lanka.

Neutralité

En attendant que ces grands programmes se concrétisent, d'autres opérations, plus rapides à mettre en œuvre, sont menées. En

Inde, par exemple, Google a annoncé en septembre avoir équipé 400 gares d'accès wi-fi haut débit. Quelques mois plus tôt, en février, c'est Facebook qui lançait son service gratuit, Internet.org, en partenariat avec l'opérateur local Reliance Communications. Problème: cette connexion, gratuite, ne permet d'accéder qu'à Facebook et à quelques autres sites partenaires...

Les autorités indiennes ont demandé fin décembre à Reliance de mettre un terme au service pour non-respect de la neutralité du Net. Si même les plus pauvres exigent un Internet ouvert, la chasse au prochain milliard promet d'être agitée.

Libération

PERSPECTIVES



RENAUD PHILIPPE LE DEVOIR

Le lac Saint-Charles «vieillit» rapidement, mettant en péril l'approvisionnement en eau potable de Québec.

QUÉBEC

Le « monstrueux » problème de l'eau potable

À Québec, la dégradation du lac Saint-Charles donne lieu à une mobilisation sans précédent pour protéger les sources en eau potable. Une bataille qui risque de s'étirer sur plusieurs années et faire des petits ailleurs au Québec.

ISABELLE PORTER

à Québec

Mardi soir, à l'hôtel de ville de Québec, des experts sont venus expliquer l'ampleur des dommages aux conseillers municipaux. Avant Noël, on apprenait en effet qu'en cinq ans, le lac Saint-Charles a pris 25 ans d'âge. «*Ce n'est pas normal*», a souligné Mélanie Deslongchamps, directrice de l'Association pour la protection de l'environnement du lac Saint-Charles et des Marais du Nord (APEL). «*Tout le monde va devoir fournir sa part d'efforts*», a-t-elle répété en montrant des photos inquiétantes de l'état du lac.

Les plantes envahissantes ont littéralement envahi ce réservoir naturel qui fournit en eau 300 000 résidents. Les cyanobactéries aussi sont en augmentation.

À l'autre bout de la salle, les conseillers ne cachent pas leur découragement. «*Ce qu'il y a à faire comme travaux m'apparaît presque herculéen*», a réagi la conseillère Anne Guérette.

Quelques minutes plus tard, le maire Régis Labeaume en remettait. Selon lui, la capitale présage ce qui arrivera ailleurs au Québec. Des rapports sur l'état de sources d'eau commandés par le gouvernement aux villes d'ici à 2022 vont faire peur, prévoit-il. «*Ce qui va sortir de là, ça va être un monstre incroyable*». Il plaide que la situation pourrait être bien pire dans les régions où le bassin versant traverse des zones agricoles et industrielles, ce qui n'est pas le cas de Québec. «*Imaginez-vous le reste du Québec! [...] Ça ne sera pas beau*».

La Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) avait pourtant déjà agi pour protéger la prise d'eau. En 2010, les élus avaient voté un règlement de contrôle intérimaire (RCI) pour limiter les constructions en pente et dans les zones inondables. On avait aussi renforcé la réglementation sur les fosses septiques et l'abattage d'arbres.

Or ce n'était visiblement pas assez. Un moratoire sur les nouvelles constructions dans le bassin versant a donc été adopté avant Noël, et la CMQ prépare un nouveau RCI plus sévère dont on connaîtra la teneur en mars. Un spécialiste d'Ouranos, François Morneau, coordonne sa mise en œuvre avec le concours de l'avocat Daniel Bouchard, un expert en droit municipal, environnemental et administratif. Et encore, le RCI ne vise qu'à stopper la dégradation. Un plan d'action des élus devra s'ajouter pour réparer les erreurs du passé.

Les causes

À Québec, le principal fautif est l'étalement urbain. La multiplication des constructions en montagne qui ne sont pas reliées aux égouts a mis une pression indue sur les cours d'eau.

«*On se sert des systèmes d'assainissement individuel à mauvais escient*», résumait M. Morneau en entrevue jeudi. «*À l'origine, on avait permis ce genre d'installation pour le petit chalet dans le fin fond des bois. [...] Sauf qu'on a développé des banlieues avec cette technique-là!*»

Dans la couronne nord, on recense pas moins de 5000 résidences de ce type. On estime que dans la plupart des cas, leurs champs d'épuration sont inefficaces et les bactéries rejoignent facilement les cours d'eau. Soit le sol n'est pas adéquat pour l'absorber, soit la durée de vie du champ est dépassée depuis longtemps. Parfois, les terrains sont simplement trop petits pour que le sol puisse absorber les

nutriments, ou encore on brise l'équilibre en y ajoutant une piscine, par exemple.

Mais ce n'est pas tout. «*Même si l'installation est parfaite*», elle ne fait qu'absorber les bactéries E. coli, a expliqué Mélanie Deslongchamps. Le phosphore et l'azote traversent toutes ces installations et ce sont eux qui nourrissent les plantes aquatiques dans le lac Saint-Charles. Et c'est sans compter les médicaments...

Cette semaine, le maire Labeaume a évoqué la possibilité que Québec paye la facture du raccordement aux égouts des maisons de Stoneham et de Lac-Delage. Après avoir mentionné des coûts de 100 millions qui ont fait les manchettes, il s'est ravisé en faisant valoir que les autres devraient payer une partie de la facture.

Certains donnent l'exemple de la ville de New York, qui a payé ses voisins du nord pendant les années 1990 afin de protéger leur bassin naturel, les Catskills. «*Au lieu d'investir 5,6 milliards \$US dans une usine de traitement de l'eau, ils ont pris une partie de l'argent pour s'entendre avec la communauté au nord, limiter le développement et changer certaines pratiques*», signale M. Morneau.

Une loi dépassée?

La réflexion en cours à Québec met aussi en évidence les limites des lois existantes. À l'heure actuelle, les obligations des municipalités sont minimales en matière de protection de l'eau potable, a soutenu M^e Bouchard.

Mais tout ne relève pas des villes. La décision de construire des autoroutes relève du ministère des Transports, tout comme la pollution causée par les sels de déglacage qui s'ensuit. Dans le cas de Québec, la nouvelle autoroute construite à Stoneham a beaucoup contribué à la détérioration du lac Saint-Charles. Que faire pour en limiter les impacts?

Selon M. Morneau, on devrait s'inspirer des Scandinaves et établir ce qu'on appelle des «*routes blanches*» avec moins de sels et de vitesse. On a une autoroute au milieu d'une réserve faunique. «*Les pays scandinaves ont fait ces choix-là depuis longtemps. [...] On baisse la vitesse, on met des pneus avec des clous et on change nos pratiques de conduite*».

Mais même avec la meilleure volonté du monde, le gouvernement ne peut pas tout faire.

Impossible par exemple de toucher aux sablières et aux cimetières d'automobiles qui polluent le bassin versant. Créés à une époque où on ne pensait pas aux enjeux de l'eau, ils ont des droits acquis.

Ce genre de site pourrait être transformé en parc, comme on l'a fait avec le Village Vacances Valcartier, ont souligné les experts. Peut-être même en ensembles résidentiels, a-t-on ajouté.

Exemple ou cas particulier?

Reste maintenant à savoir si le cas de Québec constitue un signal d'alarme pour d'autres villes. François Morneau rétorque que c'est une «*très, très bonne question*». Le maire Labeaume a-t-il exagéré en évoquant le monstre de 2022?

La réponse n'est pas claire. Toutes les villes ne s'approvisionnent pas en eau de surface comme c'est le cas à Québec. Par contre, il faut faire particulièrement attention aux lacs de vilégiateure le long de la vallée du Saint-Laurent, ajoute l'expert. «*Ce sont des lacs qui sont peu profonds, ce qui les rend déjà en partie vulnérables. Ça ne prend pas beaucoup d'éléments polluants pour les dégrader rapidement*». Or tous ne sont pas des réserves d'eau comme le lac Saint-Charles.

Quant aux polluants agricoles évoqués par le maire Labeaume, M. Morneau souligne qu'ils sont effectivement très «*nocifs*». «*C'est pour ça qu'il y a 300 municipalités qui ont signé une pétition pour qu'il y ait un renforcement du règlement sur la protection et le prélèvement de l'eau potable*».

Ce qu'il y a d'usité à Québec, ajoute-t-il, c'est que sa source d'eau dépend d'autres municipalités. «*Ça nous oblige forcément à travailler ensemble pour trouver des solutions intégrées, et ça, c'est très particulier*». Cela rend la situation extrêmement délicate sur le plan politique. Malgré l'existence d'un certain consensus à la CMQ, les tensions sont déjà palpables entre M. Labeaume et Robert Miller, le maire de Stoneham.

Pour le reste, François Morneau plaide que le retard du Québec est généralisé en ces matières. «*On est lents lents lents. Quand on va avoir trouvé les bobos: des usines à mettre aux normes, les problèmes de phosphore et d'azote, on en a pour des années. [...] On n'est vraiment pas en avance là-dedans au Québec. Les États-Unis ont peut-être 40 ans d'avance sur nous; l'Ontario, 15, et je ne vous parle même pas de l'Europe*».

Le Devoir



RENAUD PHILIPPE LE DEVOIR

Selon Régis Labeaume, la situation de sa ville présage ce qui arrivera ailleurs au Québec.

L'enterrement du siècle

MICHEL DAVID



En demandant que Rona demeure propriété québécoise, Pierre Karl Pélaude et François Legault veulent nous ramener au siècle dernier, estime le premier ministre Couillard.

Son ex-collègue Raymond Bachand avait aussi fait échec à une première tentative du géant américain Lowe's pour s'emparer du quincaillier québécois en 2012, mais cela s'explique sans doute par ses antécédents péquistes, dont il avait manifestement gardé des séquelles.

D'accord, Robert Bourassa, qui avait incité la Caisse de dépôt à intervenir pour empêcher que l'empire Steinberg ne tombe entre des mains étrangères, n'a jamais été péquiste, mais l'ensemble de son œuvre ne démontre-t-il pas que ce rejeton de la Révolution tranquille, tout libéral qu'il était, avait été infecté lui aussi par le bacille du nationalisme introduit par Duplessis?

Il est vrai qu'à la différence de la tentative avortée de 2012, l'offre améliorée de Lowe's a reçu la bénédiction du conseil d'administration de Rona et de l'important actionnaire qu'est la Caisse de dépôt, mais la vente en catimini du bloc d'actions que détenait Investissement Québec laisse croire que le gouvernement avait d'ores et déjà renoncé à bloquer une éventuelle récidence.

En sa qualité de p.-d.g. de Montréal International, la nouvelle surperministre du Développement économique, Dominique Anglade, avait pour mandat d'attirer des investissements étrangers dans la région métropolitaine. Il est pour le moins paradoxal qu'elle amorce sa nouvelle carrière en présidant à la perte d'un des fleurons de Québec inc. et d'un autre siège social.

M^{me} Anglade a manifestement voulu adapter son discours à la philosophie de laisser-faire de son nouveau patron, mais elle aurait pu s'épargner le ridicule de qualifier la transaction de «*bénéfique*» pour l'économie québécoise. M. Couillard a senti le besoin de corriger le tir en disant sa préoccupation pour ceux qui risquent d'en faire les frais. Dans son enthousiasme, M^{me} Anglade avait sans doute oublié que l'empathie est le nouveau mot d'ordre au gouvernement.

◆◆◆

L'intervention de l'État pour protéger la propriété québécoise des entreprises les plus structurantes n'est pas la seule caractéristique de ce détestable XX^e siècle que l'actuel premier ministre semble vouloir enterrer. En réalité, toutes les manifestations de nationalisme, qu'elles soient de nature politique, économique

Rona est

néanmoins

un symbole

de l'identité

économique

québécoise

ou identitaire, paraissent archaïques à ses yeux, le projet souverainiste étant évidemment la quintessence de la ringardise et de cette «*mentalité d'assignés permanents*» que dénonce M. Couillard.

Personne ne nie la nécessité de gérer l'argent des contribuables avec rigueur, mais l'austérité à laquelle la société québécoise a été soumise au cours des deux dernières années cachait mal une aversion pour l'État providence mis en place par les gouvernements successifs à partir de 1960, peu importe le parti dont ils étaient issus.

Son insensibilité à l'insécurité identitaire qui a marqué le dernier demi-siècle est tout aussi manifeste. Malgré la lutte acharnée que le PLQ, sous la direction de Claude Ryan, a menée contre l'adoption de la Charte française, Robert Bourassa a tout de suite compris la nécessité de prendre acte du désir d'affirmation du Québec francophone, mais aussi de la fragilité de sa situation en Amérique du Nord. Cela semble également dépassé aux yeux de M. Couillard.

Le gouvernement Lévesque avait signé une première entente sur l'immigration avec Ottawa, mais c'est le gouvernement Bourassa qui a obtenu les pouvoirs qui permettent au Québec de sélectionner ses immigrants et de les intégrer à la majorité francophone. Les besoins en main-d'œuvre des entreprises semblent maintenant avoir la priorité, quitte à accentuer le recul du français.

◆◆◆

Certes, la quincaillerie n'a pas le caractère stratégique de l'aéronautique. Rona est néanmoins un symbole de l'identité économique québécoise, au même titre que Bombardier ou Desjardins, qui se dilue un peu plus chaque fois qu'un des fleurons de Québec inc. passe entre des mains étrangères.

Cette dilution se traduit aussi sur le plan politique. En favorisant la création d'une nouvelle classe d'affaires, Jacques Parizeau espérait en faire une alliée du mouvement souverainiste. Il a exprimé crûment sa déconvenue durant la campagne référendaire de 1995, quand il a dénoncé avec mépris ceux qui «*crachaient dans la soupe*». Force est de constater que Pierre Karl Pélaude fait aujourd'hui figure d'exception.

Plutôt que de se laisser enfermer entre les murs d'un isolationnisme sorti tout droit de son imagination, M. Couillard invite aujourd'hui les entrepreneurs québécois à se lancer à la conquête du monde. Le jour où Québec inc. sera complètement intégré à Canada inc., voire à US inc., qui voudra encore se séparer?

mdavid@ledevoir.com

ÉDITORIAL

LE DEVOIR

Plaidoyer pour l'avenir

Aujourd'hui prend fin mon mandat de directeur du *Devoir*. J'y suis entré comme journaliste il y a 42 ans, et pendant ces années j'ai pu suivre l'évolution de notre société. En guise de conclusion, quelques interrogations et observations, quelques inquiétudes aussi sur le Québec d'aujourd'hui et de demain.

Dans le premier numéro du *Devoir*, le 10 janvier 1910, Henri Bourassa avait intitulé son éditorial «*Avant le combat*». Il savait que la suite serait cela, un combat. Un combat permanent pour l'avenir de la langue française et de la nation canadienne-française en terre d'Amérique qui était au cœur de ses préoccupations. Plus tard, un autre Bourassa, Robert, appellera cela la recherche de la «*sécurité culturelle*» des Québécois. Si aujourd'hui celle-ci est certainement plus grande qu'il y a 106 ans, il y aura toujours un point d'interrogation.



BERNARD DESCÔTEAUX

Le fil qui nous retient Québécois à cette terre d'Amérique est d'abord cette langue, le français, qui façonne notre vie. La spécificité du Québec, son caractère distinct, le Québec qui forme une nation, tout cela tient d'abord à cette langue pour laquelle les francophones de ce pays ont mené des batailles historiques qui n'ont pas été toutes gagnées. Le savent bien les francophones hors Québec, encore réduits à de longues batailles judiciaires pour la reconnaissance de leurs droits.

Ici au Québec, le français a fait des progrès immenses depuis l'adoption de la loi 101, qui a donné un sens au concept de sécurité culturelle. Ce fut un acte fondateur. Elle a fait du Québec un État officiellement français où la langue de la justice, des services publics, du travail, de l'enseignement, exception faite des droits acquis des Anglo-Canadiens, est le français. Elle a rendu les Québécois confiants en leur avenir et a permis la formidable explosion des arts et de la culture, qui ont pu se dévelop-

per dans un environnement où les Québécois assument leur différence et leur spécificité.

Devrait-on croire que le français n'est plus menacé aujourd'hui? Si la «*grosse maudite Anglaise (de chez Eaton), qui ne parle pas français*» est un lointain souvenir, il faut être aveugle et sourd pour ne pas voir la progression de l'anglais à Montréal et la région métropolitaine qui se constate tous les jours dans les commerces. Les causes ne sont pas les mêmes qu'autrefois. Les Anglo-Québécois ne sont pas en train de reprendre le terrain perdu, ce sont plutôt ceux que les spécialistes appellent les allophones qui résistent à leur intégration à la majorité francophone. Il y a 200 000 néo-Québécois qui ne parlent pas le français, soit 20% de la population immigrée, ce qui n'est en rien surprenant puisqu'une majorité des nouveaux arrivants refusent de suivre les cours de français qu'on leur offre.

Nous avons fait le choix comme société de faire appel à l'immigration. Il en va de la vitalité démographique et économique du Québec. Le paradoxe est que si nous avons besoin de cette immigration, elle contribue par ailleurs au déclin du français. Avant de rendre les immigrants responsables de cette situation, il faut plutôt se demander si collectivement nous prenons les moyens pour que le français soit la vraie langue commune, pour qu'il soit la langue de travail. La réponse est non. Ou tout au moins, reconnaissons qu'on ne fait pas les efforts nécessaires. Pour toutes sortes de bonnes et mauvaises raisons, nos gouvernements successifs ces 20 dernières années ont temporisé, refusant de renforcer la loi 101, refusant de soumettre les petites entreprises à cette loi, réduisant les budgets alloués à l'intégration linguistique et culturelle des nouveaux Québécois. Oui, des progrès ont été réalisés, mais ils demeurent fragiles. Très fragiles.

La recherche d'une plus grande sécurité culturelle pour les francophones a conduit le Québec, cela depuis Honoré Mercier, à rechercher une plus grande autonomie politique. Au fil des décennies, il s'est donné un statut particulier sans le nom au sein de la fédération canadienne. Maurice Duplessis amorça le mouvement autonomiste avec la récupération des impôts. Les libéraux de Jean Lesage le poursuivirent avec le «*Maitres chez nous*» dont l'aboutissement, pour certains, devait conduire à la

souveraineté. Proposée à deux reprises par René Lévesque puis par Jacques Parizeau, elle fut refusée chaque fois. L'échec de 1980 ouvrit la porte au rapatriement de la Constitution et à la mise au ban constitutionnelle du Québec. La tentative ratée de réparation que fut l'accord du lac Meech donna une deuxième chance au projet souverainiste. Ce deuxième échec laissa le Québec et le Canada anglais plus que jamais deux solitudes, campées dans leur indifférence. Depuis, plus rien ne se passe.

Plus rien ne se passe parce que les Québécois sont devenus indifférents à ce débat. Non pas que le projet souverainiste ne soulève plus leur adhésion, mais parce que le Parti québécois qui en est le porteur historique n'arrive pas à lui donner une nouvelle dimension. Parce que le mouvement est éclaté et se perd dans des débats stériles, quand ce n'est pas dans des luttes intestines. Ce mouvement a besoin de retrouver ses repères et de refaire son unité. Il faudra y mettre le temps et accepter de faire passer «*la patrie avant le parti*».

Le gouvernement libéral de Philippe Couillard est celui qui, dans l'histoire contemporaine du Québec, participe le moins à cette volonté autonomiste. Qu'il voie l'avenir du Québec au sein de la fédération canadienne est un choix conséquent pour un gouvernement fédéraliste. Ne l'est pas par contre l'absence de volonté réelle de corriger la mise au ban constitutionnelle de 1982. Il y a là une obligation morale que ce gouvernement semble préférer oublier. En l'occurrence, l'oubli est en train de conduire à l'acceptation *de facto* de la Constitution. Laisser cela se faire serait un reniement de notre histoire.

Un des premiers gestes que le gouvernement de Jean Lesage a posés au lendemain de l'élection de 1960 fut la création de la commission Parent, avec mandat de revoir tout notre système d'éducation. C'était en mars 1961. Le geste était symbolique. La Révolution tranquille qui allait transformer la société québécoise ne pouvait avoir de sens que si elle ouvrait grand les portes des écoles, des collèges et des universités. Combien de fois les politiciens de toutes couleurs n'ont-ils pas dit et répété que la clé de la prospérité individuelle et collective était l'éducation... pour vite passer à un autre sujet. Pour faire autant que font les autres

provinces canadiennes en moyenne, le Québec devrait ajouter 1,5 milliard à ses budgets d'éducation, nous disaient récemment les auteurs du rapport «*Productivité et prospérité au Québec. Bilan 2015*». À la place, le présent gouvernement a réduit le budget du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

S'il en est ainsi, c'est que dans l'esprit de nombre de Québécois, l'éducation n'est pas non plus une priorité. Un sondage réalisé en 1999 par *Le Devoir* avait créé la stupéfaction dans le monde de l'éducation alors qu'un Québécois sur deux ne croyait pas au dicton «*qui s'instruit s'enrichit*». Cette perception n'a guère changé. Quand on voit la persistance du décrochage scolaire, une prise de conscience collective s'impose. Peu importe les choix que nous ferons comme société quant à notre avenir politique, l'éducation sera toujours la pierre d'assise d'une société libre.

J'ai souvent écrit que *Le Devoir* est une œuvre collective. Dès le début de son histoire, ce journal a été le fait de la volonté commune de ses artisans et de ses lecteurs, qui depuis un siècle ont cru à une parole indépendante et libre. Qui ont cru à un espace porteur d'une vision de justice, d'égalité et de défense des intérêts collectifs de cette société francophone en Amérique du Nord. Qui ont voulu qu'il soit une force de changement.

Ce journal est résilient. À 106 ans, c'est le moins que l'on puisse dire après toutes les difficultés qu'il a eues à surmonter. Aujourd'hui il est, comme tous les médias traditionnels, forcé par les mutations technologiques de s'adapter à ces changements et aux fluctuations du marché de la publicité. Cela entraîne des difficultés qui sont l'occasion d'un renouvellement. Je n'ai aucun doute, ce journal a un avenir, car cette volonté commune de ses artisans et de ses lecteurs est plus forte que jamais. J'ai eu l'occasion de saluer tout le personnel de la maison et les membres du conseil d'administration qui m'ont accompagné. À vous, lecteurs, maintenant, de recevoir mes remerciements pour votre présence quotidienne et le soutien que vous nous avez apporté à travers les Amis du Devoir. À tous, toute ma reconnaissance.

-30-

LIBRE OPINION

Merci, Bernard!

JEAN LAMARRE

Président du conseil d'administration du Devoir

Tu as consacré près de 42 années de ta vie au *Devoir*, dont près de 17 comme directeur. Tu as donné à cette institution unique le meilleur de toi-même et tu as ainsi offert à notre société une prestation hors du commun qui t'honore et qui mérite notre plus vive reconnaissance.

Au moment où tu prends une retraite si bien méritée, je tiens à te dire «*merci!*» du fond du cœur, en mon nom, au nom du conseil d'administration, de la Fiducie, de l'Imprimerie populaire, des employés, des «*Amis du Devoir*» et, surtout, bien sûr, de ses dizaines de milliers de fidèles lecteurs et lectrices.

D'autres occasions nous seront sans doute données de décrire plus longuement et avec plus de précision ton insigne contribution au *Devoir*.

Qu'il me soit cependant permis dès à présent de dire que tu as d'abord excellé comme journaliste, puis comme premier journaliste du *Devoir*.

Ne cédant jamais à l'émotion, aux préjugés, à l'opportunisme ou aux attaques personnelles, tu t'es toujours fait un point d'honneur d'analyser les faits avec objectivité, patience et rigueur, en sachant aller au-delà des apparences et des idées reçues pour décortiquer les problèmes, pour scruter en profondeur des enjeux parfois très complexes et pour exprimer tes opinions mûrement pesées et réfléchies en une langue simple, claire, précise et accessible à tous.

Tout cela faisait de toi un observateur très écouté et res-

pecté du milieu politique, voire un analyste redoutable, dont le poids des avis comptait et ne laissait personne indifférent.

Ce faisant, tu as exercé un leadership de compétence auprès de tes collègues du *Devoir*, qui t'ont admiré et qui t'ont si bien accepté comme leur directeur pendant toutes ces années.

Grâce à ta compétence personnelle, à ta sensibilité, à ton respect des personnes, à ton ardeur au travail, à ton sens du compromis, tu as su conserver la confiance et la loyauté de tes collaborateurs

et collaboratrices, ce qui est évidemment indispensable dans un milieu comme celui d'un grand journal.

Comme gestionnaire, ta prudence, ton intelligence et ton sens du devoir, justement, t'ont permis de garder *Le Devoir* à flot dans un environnement qui devient cependant de plus en plus difficile et exigeant pour l'ensemble de la presse écrite.

On ne devra d'ailleurs pas oublier que, sous ta gouverne, *Le Devoir* a connu certaines années de rentabilité significative.

Sur un plan plus personnel, ce fut un immense plaisir de travailler avec toi, Bernard, et d'avoir collaboré étroitement avec un homme si honnête, si intègre, si loyal, au commerce si agréable et à l'humanisme si raffiné.

Tu auras été un grand directeur du *Devoir*.

Je m'en voudrais de ne pas associer à mes remerciements ton épouse, Marie Lavigne, et ta famille qui t'ont si bien appuyé dans la poursuite de ta vie professionnelle exigeante.

Ce n'est pas trop tôt pour qu'ils profitent davantage de ta présence.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910 > FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX

Rédactrice en chef JOSÉE BOILEAU

Vice-présidente, développement CHRISTIANNE BENJAMIN

Vice-présidente, ventes publicitaires LISE MILLETTE

Directeur des finances STÉPHANE ROGER

Directrice de l'information MARIE-ANDRÉE CHOUINARD

Adjoints NELLIE BRIÈRE, PAUL CAUCHON, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, DOMINIQUE RENY, LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY

Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET

Directeur de la production CHRISTIAN GOULET



L E T T R E

Pipeline et responsabilités du gouvernement du Québec

Lorsqu'on lit dans *Le Devoir* que le ministre Heurtel «*s'attend à la collaboration de TransCanada*» dans l'étude du dossier du pipeline Énergie Est, on constate que le gouvernement du Québec renonce à exercer ses pouvoirs en matière d'environnement.

Lorsqu'un v.p. du projet Énergie Est affirme que «*le projet n'est pas soumis à la réglementation provinciale*», il a tort. En effet, lors de la formation de la Fédération canadienne en 1867, l'environnement ne faisait pas partie des préoccupations, des responsabilités à se partager entre la fédération et les provinces (ou États fédérés). En conséquence, l'environnement est un champ de compétence partagé entre les deux ordres de gouvernement.

L'environnement étant une responsabi-

lité partagée entre le fédéral et le Québec, le gouvernement du Québec, plutôt que de «*quêter*» la présence de TransCanada, n'a qu'à soumettre le projet Énergie Est à une évaluation en bonne et due forme, à un BAPE décisionnel, comme il peut le faire. Malheureusement, lorsque le ministre Heurtel espère «*la collaboration*» de cette compagnie dans le dossier Énergie Est, il manque à ses responsabilités à l'égard de ses citoyens.

Alain Lavallée
Longueuil, le 3 février 2016

IDÉES

Enseignement de l'histoire : à quand le récit ?

FRANÇOIS-XAVIER DELORME

Enseignant au secondaire à Montréal

A l'automne 2014, le ministre de l'Éducation d'alors, Yves Bolduc, annonçait le remaniement du programme d'histoire du Québec enseigné dans les écoles secondaires de la province. Les doléances soulevées autant par les élèves que par les enseignants avaient été (enfin) entendues. Exit une matière scindée en un axe chronologique en 3^e secondaire et, d'autre part, une approche thématique en 4^e secondaire. La forme de ce programme comportait son lot de nuisances qui furent dénombrées abondamment, ne laissant pas de doute quant à son inadéquation avec un public chez qui on veut éveiller une curiosité minimale pour l'histoire nationale.

Il est maintenant acquis que le nouveau programme, présentement à l'étape de projet pilote dans quelques écoles du Québec, remplacera l'histoire sur un plan chronologique, ayant 1840 comme point de bascule entre les 3^e et 4^e années du secondaire. Bonne nouvelle pour la forme. Mais qu'en est-il du contenu ?

Si la forme antérieure, celle de l'approche par thèmes, avait surtout le mérite de saper tout intérêt des élèves envers leur histoire, les

contenus n'amélioraient en rien la chose. Ceci s'explique par une tendance lourde qui s'est immiscée dans l'enseignement de la discipline d'Hérodote : l'histoire n'est plus une histoire, mais un fait sociologique. La deuxième compétence du programme ministériel en fait foi lorsqu'elle vise « à interpréter une réalité sociale ». C'est l'école des Annales, fondée dans le premier tiers du XX^e siècle, qui voulait rompre, à juste titre, avec l'approche classique, celle qui ne traitait que des « grands hommes » et des événements politiques ou militaires. Il serait déplorable de vouloir revenir à cette conception naïve du passé. Là n'est pas mon propos.

Raconter une histoire

Dernièrement, quelques ouvrages d'histoire ainsi qu'une série télé ont remis au centre de leur propos le rôle de certains individus dont la vie mérite attention. Il s'agit de *Ils ont couru l'Amérique* de Serge Bouchard et Marie-Christine Lévesque, ainsi que le *Rêve de Champlain* diffusé par Télé-Québec. Ces deux œuvres ont le mérite d'être rythmées, captivantes, tout en étant bien documentées et rigoureuses sur le plan du contenu. Leur succès auprès du grand public en fait foi, mais c'est surtout de la part de mes élèves que j'ai pu constater un intérêt sensible. Capter l'intérêt d'adolescents n'est pas une mince affaire et c'est pour cette raison que j'écris ce texte.

Les élèves du secondaire n'ont pas comme préoccupation première de décortiquer scientifiquement la matière en se souciant des données quantifiables de l'histoire économique et sociale. Ces élèves veulent d'abord qu'on leur raconte une histoire. Non pas une fable, non pas une légende, mais leur histoire devenue vivante grâce aux vertus du récit. Cette histoire ne vise pas à évacuer tout le contenu économique et social, au contraire, il doit impérativement être évoqué, expliqué et analysé afin que le récit puisse s'inscrire dans la vérité du passé. Autrement dit, nous devons préserver les acquis de l'histoire économique et sociale, mais revenir à l'histoire-récit, celle qui captive, celle qui fait naître un imaginaire véritable dans l'esprit de nos élèves. Tous les événements dignes de ce nom, que ce soit la fondation de Québec, la conquête de 1760, les rébellions, la confédération de 1867 et j'en passe, doivent être remis de l'avant sur les plans économique et social, mais aussi à travers leurs acteurs principaux, bons ou mauvais, qui ont laissé leur empreinte sur notre passé.

Bref, une réconciliation entre l'histoire-récit et l'histoire scientifique est fortement souhaitable. La dichotomie entre ces deux approches n'a pas bien servi l'enseignement de l'histoire au secondaire. Il faut opérer un réajustement mitoyen qui saurait combiner les deux approches et redonner à l'enseignement de l'histoire une plus value captivante qui lui fait défaut depuis trop longtemps.

RONA

Rester colonisé

PIERRE-ANDRÉ JULIEN

Économiste

Notre gouvernement ne s'étonne pas de la vente de Rona à Lowe's et essaie de nous faire croire que tout cela s'inscrit simplement dans la logique purement rationnelle de l'ouverture des marchés et que cela ne changera rien aux emplois et aux liens entre l'entreprise et les fournisseurs québécois. Comme si l'économie n'était qu'affaire de gros sous et que, par exemple, les liens de confiance et les habitudes entre acheteurs et fournisseurs américains de Lowe's, profitant des économies d'échelle intéressantes du grand marché américain, n'auraient rien à y faire dans ces fusions.

Si c'était le cas, il faudrait expliquer pourquoi l'entreprise achète Rona si rien ne change après la transaction. D'ailleurs, en raisonnant ainsi, il faudrait aussi expliquer pourquoi à peu près toutes les multinationales américaines sont dirigées par des Américains ; alors que la simple logique devrait faire en sorte que plusieurs d'entre elles auraient dû relever depuis longtemps des meilleurs dirigeants provenant de n'importe quelle filiale dans le monde. Puisque, statistiquement parlant, il n'y a aucune raison que ces dirigeants américains soient toujours les meilleurs.

Par exemple, dans la protection des emplois et des sièges sociaux, on avait dit la même chose au moment de la vente de Provigo à Loblaw. Dans ce cas, les belles promesses de maintenir les liens avec les fournisseurs québécois, même écrites dans ce cas, si je ne me trompe pas, n'ont même pas tenu deux ans. Et trop de supposés sièges sociaux, comme on l'a vu avec la Banque de Montréal, sont devenus des coquilles plus ou moins vides ou se sont rapidement limités à une gestion régionale.

Dollar et pétrole

Dans le cas de Rona, la vente, pour les trois quarts de l'augmentation du prix de l'action, s'explique par la dépréciation de dollar canadien. Cette dépréciation permettra aux fournisseurs québécois de conserver leurs ventes, jusqu'au moment où la crise du pétrole prendra fin et que le cycle des prix des matières premières remontera. Ainsi, Duchesne et fils, de Yamachiche, qui expliquait à la télévision qu'il voyait cela d'un très bon œil, déchantera dans quatre ou cinq ans quand leurs prix et la proximité de magasins seront aux prises avec la distribution du bois d'œuvre des grandes scieries de la Colombie-Britannique et, rapidement, des États-Unis, qui apporteront en même temps vis et clous avec marteaux et égoïnes chinoises ou indiennes. Puisque les grands acheteurs seront évidemment américains et qu'ils protégeront leurs contacts et leurs logiques d'achats.

En fait, toute cette façon de simplifier les problèmes du gouvernement Couillard relève de leur esprit de colonisé qui pense qu'être de plus en plus dépendant des Américains nous permettra d'atteindre leur niveau de productivité et leur niveau de vie ; la question du pouvoir et de contrôle n'ayant rien à faire en économie. À quand la prochaine vente, SNC-Lavalin toujours sous surveillance, Bombardier en difficulté et même Québecor s'il ne tient qu'à lui ? Ce qui explique son désir de compter continuellement sur les investissements étrangers pour stimuler notre économie et créer des emplois, comme le premier ministre l'a encore rappelé durant son dernier voyage à Davos.

Le pouvoir des PME

Pourtant, les chiffres sont là. D'abord, plus de 70% des nouveaux emplois proviennent des PME. Ensuite, ces emplois coûtent en investissements moins de 200 000\$, contre plus de 1 million de dollars par emploi dans les grandes entreprises, sans compter le coût de subventions indirectes comme la vente de l'électricité en bas du prix coûtant. Et les retombées indirectes de ces grandes entreprises sont le plus souvent minimes puisque la plupart d'entre elles relèvent du secteur des ressources naturelles (pour soutenir le Plan Nord), qui offre très peu de sous-traitance.

De plus, il est démontré qu'alors que les multinationales démenagent après quelques décennies, ayant tiré tous les bénéfices durant ce temps, les PME, une fois passés les dix premières années, demeurent des décennies dans le même environnement. À noter que, s'il semble intéressant pour un politicien de couper le ruban inaugurant une nouvelle entreprise étrangère de 300 ou 400 nouveaux employés qui vient s'établir chez nous, il existe plus d'une centaine de PME québécoises qui ont 150, 300 et même 800 employés, comme on le voit par exemple en Beauce ou dans le Centre-du-Québec.

Mais encore une fois, quand on est colonisé, on reste colonisé !

Écrivez-nous !

Le Devoir se fait un plaisir de publier dans cette page les commentaires et les analyses de ses lecteurs. Étant donné l'abondance de courrier, nous vous demandons de limiter votre contribution à 6500 caractères (y compris les espaces), ou 1000 mots. Inutile de nous téléphoner pour assurer le suivi de votre envoi : si le texte est retenu, nous communiquerons avec son auteur. Nous vous encourageons à utiliser le courriel (redaction@ledevoir.com), mais dans tous les cas, n'oubliez pas d'indiquer vos coordonnées complètes, y compris votre numéro de téléphone.

Multiculturel et non multiculturaliste

NORMAND BREAU

Montréal

Le Québec ressemble au Canada autant qu'un poisson ressemble à une bicyclette. — Dany Laferrière. « *Le Québec et le reste du Canada n'ont en commun que la monnaie, la bière et la méconnaissance de l'autre.* » — Robert Gurik, homme de théâtre d'origine russe. Faut-il donc être né ailleurs pour s'apercevoir que le Québec est unique ? Que dire du « nous autres » d'Akos Verbozcy, pour qui, dans sa *Rhapsodie québécoise*, le « nous » englobe autant les « de souche » que toutes celles et tous ceux qui, issus de tous les horizons, acceptent d'y adhérer, de s'y intégrer ? Ces trois personnalités nées ailleurs ne sont pas les seules à se considérer comme vraiment et pleinement québécoises. Les Kim Thuy, Maka Kotto, Amir Khadir, Djemila Benhabib, Boucar Diouf, entre autres, ont aussi adopté le Québec, comme le Québec les a adoptés.

S'il est très vrai que la société d'accueil se doit de s'ouvrir toujours plus et mieux, elle n'a pas à « cacher ses statues », expression d'actualité, métaphore de ses valeurs, de ses us et coutumes, de ses us et coutumes, comme on dit. Elle a toujours à se laisser enrichir par l'apport de celles et de ceux qui viennent de loin. Par ailleurs, ces personnes, quel que soit leur continent d'origine, sont appelées, à leur tour, à obéir « à nos lois, à nos valeurs et à nos traditions » comme l'exprimait madame Merkel, chancelière du pays d'accueil le plus généreux à l'endroit des réfugiés en Europe. Quant à l'apprentissage de l'allemand, ça allait déjà de soi.

À l'instar de ces personnes plus connues, le plus grand nombre, y compris mes amies et amis originaires d'Algérie, du Burundi, du Cambodge, du Salvador, du Mexique, de l'Ontario, du Guatemala ou du Chili, ont joué le jeu de l'intégration et le jouent au quotidien. Ces anonymes se reconnaissent dans notre Immortel qui dit : « *Ce n'est pas bon de vivre constamment dans la nostalgie du pays d'origine, comme c'est ridicule de prétendre qu'on vient de nulle part.* » Ces personnes ont adopté le Québec, dans la nébuleuse canadienne ou hors de celle-ci, et elles veulent vivre en cette terre québécoise avec ces caractéristiques la distinguant des autres entités, États ou provinces, de ce grand continent nord-américain.

Apartheid et apathie

Il est malheureux que d'autres personnes venues d'ailleurs ne veuillent pas adopter le Québec dans ce qu'il est : une nation francophone, en marche vers l'officialisation de sa laïcité, attentive à l'égalité entre les femmes et les hommes, déjà multiculturelle mais pas « multiculturaliste ».



Si'il est très vrai que la société d'accueil se doit de s'ouvrir toujours plus et mieux, elle n'a pas à « cacher ses statues », expression d'actualité, métaphore de ses valeurs, de ses us et coutumes.

liste ». Elles sont encore trop nombreuses : mes propriétaires d'origine chinoise, qui, avec la complicité (?) de la commission scolaire anglophone, ont pu sortir leurs garçons de l'école française ; ces 20% d'immigrants qui ne veulent pas apprendre la seule langue officielle du Québec. Et que dire de ces grandes maisons commerciales qui ne veulent ni franciser leur nom ni le faire suivre d'un explicatif en français ?

Ces Québécoises et Québécois « de territoire » sont encouragés dans leur « apartheid social » par la Chambre de commerce de Montréal qui invite à être « moins pointilleux sur la connaissance du français et plus exigeant sur celle de l'anglais » (*Le Devoir*, 2 février). Ces gens suivent le premier ministre Couillard dans sa hantise de ne pas gêner l'homme d'affaires étasunien venu voir ses intérêts à l'œuvre dans une usine. Dans ces deux derniers cas, « *money talks* ». La première tâche du PM ne demeure-t-

elle pas toujours la défense et la promotion du « pays » du Québec et de ses caractéristiques fondamentales ?

Il faut bien reconnaître, cependant, qu'une certaine apathie (sinon une apathie certaine) de la population majoritaire à l'endroit de la langue commune n'aide vraiment pas les nouveaux venus à faire les efforts nécessaires pour faire partie du « nous ». Sans oublier que 85% des nouveaux venus s'implantent dans la région de Montréal, que les francophones montréalais ne dépassent plus tellement le 50% et que, sur l'île, réside la plus grande partie de la puissante et influente minorité anglophone. Sans oublier, peut-être surtout, que Montréal est dirigée par un maire très « mondialisé » aspirant à créer une cité-État « dé-québécoisée ».

N'y a-t-il pas lieu d'entretenir quelques craintes ? Une chance que les Laferrière, Gurik, Verbozcy et les autres veillent au grain. Merci !

D Lire aussi : Le texte « *Jean Baudrillard et la messe publicitaire du Super Bowl* » de Martin Desrosiers, professeur de philosophie au Collège Jean-de-Brébeuf, sur l'application tablette et le site Web du *Devoir*.

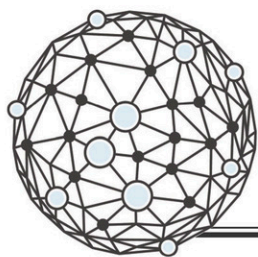
Extrait : « C'est tout de même un drôle de rituel. Chaque année, à l'approche du Super Bowl, l'homo consumerans américain attend avec impatience les publicités qui seront diffusées lors du match. [...] À quoi tient un tel amusement ? Selon le philosophe et sociologue Jean Baudrillard (1929-2007), l'intérêt que suscite cette messe publicitaire relèverait plus exactement de notre fascination pour l'habileté avec laquelle les publicitaires transforment leurs produits en « fétiches » et, ce faisant, nous les présentent sous forme des signes culturels qui connotent implicitement un ensemble de significations sociales abstraites. »



AGENCE FRANCE-PRESSE

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

RÉDACTION : Véronique Chagnon et Louis Gagné (adjoints à la direction de l'information), Antoine Robitaille et Guy Taillier (éditorialistes, responsables de la page Idées), Michel Garneau (caricaturiste), Jacques Nadeau (photographe), Michaël Monnier et Olivier Zuida (recherchistes photos); information générale : Isabelle Paré (chef de division), Lisa-Marie Gervais (éducation), Alexandre Shleids (environnement), Amélie Daoust-Boisvert (santé), Pauline Gravel (sciences), Fabien Deglise (société), Jean Dion (sports), Jessica Nadeau, Philippe Orfall et Karl Retino-Panzelli (reporters); information politique : Marco Fortier (chef de division), Michel David (chroniqueur), Hélène Buzzetti et Marie Vastel (correspondantes parlementaires à Ottawa), Marco Bégin-Crino et Robert Dutsiac (correspondants parlementaires à Québec), Jeanne Corriveau (affaires municipales, Montréal), Isabelle Porter (affaires municipales, Québec), Guillaume Bourgault-Côté (reporter), Julie Carpentier (pupitre); information culturelle : Catherine Lalonde (responsable du cahier Livres), Odile Tremblay (cinéma), Stéphane Baillargeon (médias), François Lévesque et Caroline Montpetit (reporters), Benoît Munger et Philippe Papeau (pupitre); information économique : Gérard Bérubé (chef de division), François Desjardins et Eric Desrosiers (reporters), Gérard Dallaire (pupitre); information internationale : Jean-Pierre Legault (pupitre international, page éditoriale et cahier Perspectives), Sophie Chartier et Jean-Frédéric Légaré-Tremblay (pupitre); section art de vivre : Diane Précourt (responsable des cahiers Week-end et Plaisirs); Loïc Hamon (cahiers spéciaux); équipe internet : Laurence Clavel, Marie-Pier Frappier et Geneviève Tremblay (pupitre), Martin Blais, Annabelle Caillois, Justine Daneau, Florence Sara G. Ferraris et Coralie Mensa (assistants); correction : Andréanne Bédard, Isabelle Dowd, Christine Dumazet et Michèle Malenfant; soutien à la rédaction : Amélie Gaudreau (secrétaire), Laura Pelletier et Arnaud Stopa (commis); DOCUMENTATION : Manon Derome (Montréal), Denise Ledoux (Ottawa), Dave Noël (Québec); PUBLICITÉ : Mélanie Simard (adjointe par intérim), Laurence Hémond (secrétaire); PRODUCTION : Bruno Dubois, China Marsot-Wood, Yannick Morin et Nathalie Zemaits; INFORMATIQUE : Yanick Martel (administrateur web), Imane Boudhar (analyste programmeur), Hansel Matthews (technicien informatique); PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE : Geneviève O'Meara (coordonnatrice des communications et de la promotion), Catherine Gentilcore (coordonnatrice du service à la clientèle), Manon Blanchette, Nathalie Filion et Kevin McKissock; ADMINISTRATION : Olena Bilyakova (responsable des services comptables), Claudette Béliveau (adjointe administrative), Florentina Draghici et Xavier Pigeon (par intérim).



ENJEUX DE SOCIÉTÉ

Une fois par mois, *Le Devoir*, en collaboration avec *Forum*, la fenêtre de la recherche à l'Université de Montréal, s'appuie sur les travaux de chercheurs pour analyser les enjeux de notre société.

MONDE DU TRAVAIL

La quatrième révolution industrielle sous la loupe des chercheurs

Des millions d'emplois disparaîtront dans le monde d'ici 20 ans, tandis que d'autres – encore inconnus – seront créés. Comment faire pour que ces nouveaux emplois soient de qualité?

MARTIN LASALLE

La plupart des métiers les plus prisés aujourd'hui n'existaient pas il y a 10 ans. Plus encore, les emplois qu'occuperont les élèves des écoles primaires n'ont pas encore été inventés, du moins pour les deux tiers d'entre eux!

Et, d'ici 20 ans, des millions de postes en Amérique du Nord pourraient disparaître à la faveur de l'automatisation découlant des avancées en intelligence artificielle et du couplage des données massives (big data), d'après un rapport publié au dernier Forum économique mondial de Davos.

Ces mutations attribuables à la quatrième révolution industrielle ne sont pas catastrophiques, selon le professeur Gregor Murray, titulaire de la Chaire de recherche du Canada sur la mondialisation et le travail de l'École de relations industrielles de l'Université de Montréal.

«Elles annoncent des transformations profondes de l'économie et nous devons les étudier pour déceler leurs orientations et définir les occasions qu'elles recèlent», dit-il.

C'est ce à quoi s'affaire le Centre de recherche interuniversitaire sur la mondialisation et le travail (CRIMT), que dirige M. Murray et qui regroupe près de 300 chercheurs et étudiants diplômés rattachés à une quarantaine d'universités canadiennes et étrangères.

Des technologies perturbatrices

Le numérique perturbe le monde du travail depuis quelques années et l'automatisation qui en résulte tend à faire reculer le modèle salarial dans plusieurs secteurs de l'économie.

La multinationale Amazon en est un parfait exemple. «En Inde, des milliers de gens possédant un ordinateur sont à l'affût de chaque microtâche qu'Amazon offre aux enchères, sur sa plateforme virtuelle», explique Nicolas Roby, coordonnateur scientifique au CRIMT. Ce sont des tâches que l'ordinateur ne peut encore effectuer de lui-même, comme choisir la meilleure photo pour vendre un article en ligne. Le travail doit être accompli rapidement, pour une rémunération de 2 à 10 cents l'unité.

«C'est l'illustration extrême de l'atomisation du travail, où les individus peuvent difficilement se regrouper pour exiger de meilleures conditions de travail», mentionne M. Roby.

«Les plateformes comme celles d'Amazon, d'Uber ou d'Airbnb ne sont pas neutres, avertit Gregor Murray. Ce sont des intermédiaires qui tirent profit de la prestation de service des travailleurs, sans assumer les responsabilités

d'employeur.» À cet égard, la ville d'Edmonton pourrait avoir instauré un premier jalon vers une gestion plus sociale de ce type de technologie, en adoptant – fin janvier 2016 – un règlement qui encadre le service de transport Uber.

Reconfiguration et précarisation du travail

La troisième révolution industrielle, qui combinait l'électronique et la robotique, a entraîné une réorganisation mondiale du réseau de production. La fragilisation des conditions de travail actuelles en est une conséquence directe, selon Patrice Jalette, professeur à l'École de relations industrielles de l'UdeM et chercheur au CRIMT.

«Depuis quelques décennies, les entreprises de tous les secteurs se distancient de la gestion du travail pour réduire leurs coûts : elles ont graduellement remplacé les contrats de travail par des contrats commerciaux qui engendrent le recours à la sous-traitance, aux agences de travail temporaire et au travail autonome», souligne-t-il.

De sorte qu'aujourd'hui les travailleurs autonomes forment environ 13 % de la main-d'œuvre québécoise; et les salariés atypiques (temps partiel, occasionnels ou sur appel), environ 24 %.

«Ces chiffres n'indiquent que la portion mesurable de ceux dont le travail est précaire : les travailleurs à bas salaires, parfois sans garantie d'heures de travail, et ceux des petites entreprises sous-traitantes sont aussi victimes de l'instabilité de l'emploi et de piètres conditions de travail», déplore la professeure Guylaine Vallée, également de l'École de relations industrielles de l'UdeM et associée au CRIMT.

Pour des régions viables et enviables

Si les traités de libre-échange ont contribué à la reconfiguration du travail, la compétition pour attirer de nouveaux investisseurs ne se déroule plus seulement entre les États, mais aussi entre les régions d'un même pays.

«Parce qu'il leur incombe désormais d'attirer des investissements étrangers directs, les régions doivent créer des partenariats qui unissent les acteurs économiques et sociaux afin de développer un savoir-faire et d'offrir de bonnes conditions aux travailleurs», soutient Gregor Murray.

C'est aussi en s'assurant la participation des établissements d'enseignement, des syndicats et des patrons que les régions pourront instaurer une paix sociale et ainsi mieux répondre aux besoins immédiats et à long terme des entreprises, pour pérenniser le développement économique.

«En somme, nous avons besoin de recentrer le discours sur la notion de meilleur travail comme véhicule de développement économique et d'inclusion sociale à l'échelle planétaire», conclut Gregor Murray.



Les politiques du travail ne protègent plus adéquatement les travailleurs, plus particulièrement les travailleurs autonomes et les salariés atypiques, qui forment environ 37 % de la main-d'œuvre québécoise.

Vers un nouveau contrat social en matière de droit du travail?

À Danemark, un travailleur licencié bénéficie généralement d'une prestation d'assurance-emploi pouvant couvrir jusqu'à 90 % de son salaire sur une période qui peut aller jusqu'à deux ans.

«Cette protection jumelée à la flexibilité du marché du travail et à des politiques actives de l'emploi constituent les piliers de la flexisécurité, un concept adapté au monde du travail du 21e siècle qui a fait ses preuves», indique le professeur Patrice Jalette, qui collabore avec des chercheurs danois.

Qu'en est-il au Québec et au Canada? «Nos politiques du travail ne protègent plus adéquatement les travailleurs, estime Gregor Murray, directeur du CRIMT. La politique n'arrive pas à désigner les mécanismes qui assurent à la fois l'efficacité organisationnelle et le bien-être des salariés.»

Reconnaître le droit au repos

D'après Guylaine Vallée, la notion de salarié doit être élargie dans les lois du travail, en incluant notamment une présomption de salariat qui obligerait les entreprises à assumer leurs responsabilités à l'endroit des travailleurs atypiques.

«Il faut aussi interdire les disparités de traitement fondées sur le statut d'emploi : à cause d'elles, des travailleurs occasionnels ou à temps partiel sont moins payés pour effectuer des tâches identiques et ils ont moins d'avantages sociaux», ajoute la professeure de l'UdeM.

De plus, il faut supprimer l'obligation de disponibilité, qui tend à devenir la norme, tant pour les travailleurs atypiques que pour les autres. «Cette obligation a perméabilisé la frontière entre le temps de travail et le temps de repos, et créé une zone grise où l'on est en attente de travail sans être payé et où l'on ne peut vaquer à d'autres occupations», soutient Guylaine Vallée.

Selon elle, il est devenu nécessaire de reconnaître le droit au repos pour éviter les conséquences de l'obligation de disponibilité sur la vie privée et la santé des travailleurs.

Pour un devoir de vigilance des entreprises

Issu des Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme adoptés en 2011 par le Conseil des droits de l'homme de l'ONU, le devoir de vigilance raisonnable vise les filiales d'une société mère et les entités avec lesquelles elle est liée par une entente commerciale.

«Le devoir de vigilance des entreprises s'accompagne de la mise en œuvre d'un plan pour cibler et minimiser les risques d'atteinte aux droits de l'homme que les travailleurs pourraient courir», explique Renée-Claude Drouin, professeure à la Faculté de droit de l'Université de Montréal et affiliée au CRIMT.

Pour l'heure, le devoir de vigilance raisonnable repose sur un engagement volontaire et le concept reste flou. «Mais certains États, dont la France, ont amorcé une discussion pour rendre ce principe contraignant», mentionne Mme Drouin.

Pour que ce principe s'étende à grande échelle, il faudra une volonté politique internationale et la mobilisation des acteurs socioéconomiques, amenées par une prise de conscience des conditions souvent lamentables qui touchent des millions de travailleurs dans le monde.

Comment, en effet, rester indifférent devant l'effondrement du Rana Plaza au Bangladesh a tué plus de 1000 travailleurs et en a blessé 2500 en avril 2013?

À la suite de cette tragédie, une centaine de fabricants américains de vêtements se sont engagés à faire inspecter leurs ateliers de confection.

Presque trois ans après, les choses commencent à bouger. Bon nombre de problèmes demeurent, mais les inspections se multiplient, entre autres grâce à l'Accord on Fire and Building Safety, signé en 2013, et au programme Better Work, de l'Organisation internationale du travail.

Martin LaSalle

Des conditions de travail extrêmes dans l'industrie du transport routier

Sur l'autoroute reliant Montréal à Toronto, les camions qui transportent des marchandises sont rois. Mais il en est autrement pour ceux qui les conduisent. En cette ère de production «juste à temps» et du commerce en ligne, le temps de livraison est minuté et le salaire est fonction du nombre de kilomètres estimé entre le point de chargement et celui de livraison.

Dans la cabine, ils sont parfois jusqu'à trois conducteurs – souvent des immigrés – à se relayer. Car, pour rentabiliser un camion loué, il faut rouler sans s'arrêter. Et c'est ce qu'ils font : ils iraient même jusqu'à percer un trou dans le plancher pour pouvoir se soulager tout en poursuivant leur chemin...

Vraie ou pas, cette anecdote a été rapportée trois fois à la professeure Urwana Coiquaud et à Marjorie Banville, de HEC Montréal, qui ont réalisé une recherche sur le transport routier interprovincial canadien.

Ensemble, elles ont mené une quarantaine d'entrevues de fond avec des employeurs de l'industrie, des délégués syndicaux et des camionneurs, en plus d'éplucher les lois qui régissent ce secteur névralgique pour l'économie du pays. Et le tableau qu'elles en ont brossé est peu reluisant.

Dégradation des conditions de travail depuis 1987

L'époque où les conducteurs de camions de marchandises jouissaient de conventions collectives généreuses est révolue. En fait, les conditions de travail se sont tellement dégradées que le Conference Board du Canada en prévoit une pénurie de 25 000 à 30 000 camionneurs d'ici cinq ans.

Comment en est-on arrivé là? «Depuis que le fédéral a déréglémenté ce secteur, en 1987, tout titulaire d'un permis pour conduire un camion peut devenir transporteur, de sorte que la compétition est féroce», relate la professeure de droit de HEC Montréal.

Pour l'affronter, les transporteurs font appel à des camionneurs exploitants (propriétaires de leur camion), à des chauffeurs embauchés

par des agences ou encore à des chauffeurs entrepreneurs qui ne possèdent pas nécessairement de camion.

Ces transporteurs ont recours à une plateforme de courtage où la majorité des voyages disponibles sur le marché se négocient. Certains l'utilisent pour optimiser un voyage de retour qui se ferait à vide, d'autres pour spéculer sur les voyages et les revendre au rabais.

Cette plateforme, conjuguée aux diverses catégories de camionneurs, a entraîné une dépréciation des conditions de travail des routiers.

Entre autres, ils font régulièrement des semaines de 70 heures, voire plus. Payés au kilométrage, ils sont nombreux à falsifier le carnet de route (log book) malgré les règles qui établissent le nombre d'heures de conduite à ne pas dépasser.

«Cela leur permet d'obtenir un salaire décent puisqu'ils n'ont que peu ou pas de compensation pour le temps perdu lorsqu'ils empruntent des voies de détournement ou qu'ils attendent un chargement : ce mode de rémunération désuet a des effets néfastes considérables», affirme Mme Coiquaud.

Pour une réflexion sectorielle

La loi et les règlements relatifs au transport routier interprovincial relèvent principalement du ministère canadien des Transports, dont le mandat est d'assurer la sécurité publique. Or, selon Urwana Coiquaud, ils devraient s'harmoniser avec une réglementation protectrice du ministère du Travail.

De plus, les transporteurs gagneraient à amorcer une réflexion sectorielle afin d'assainir la concurrence. Car la pénurie de camionneurs qui se dessine relève d'un paradoxe. «L'industrie du transport est porteuse de la nouvelle économie issue des technologies de l'information et de la communication, mais les conducteurs ne bénéficient plus de conditions de travail décentes pour susciter des vocations : ils sont au bout de la chaîne et n'en recueillent pas les fruits», conclut Mme Coiquaud.

Martin LaSalle